

Travail Maison	PSE – Mme LECHEVALIER	nom(s), prénom(s)
à rendre le 10 avril	le crédit /le surendettement	Note sur 20 <input data-bbox="1161 190 1444 264" type="text"/>

Situation

Dès qu'ils ont pu vivre ensemble, Sylvia et Nathan ont voulu s'installer confortablement le plus vite possible. Sylvia est coiffeuse. Nathan est carrossier.

Le couple gagne 3 000 € par mois. Ils se lancent dans l'aménagement de leur nouveau « chez eux ». Ils décident de faire un prêt personnel de 8 000 € pour l'achat de mobilier et sont très intéressés par l'offre suivante :



Prêt personnel
profitez d'une offre "spécial été"

2,9 %

TAEG fixe¹
sur 12 mois pour
tous vos projets
à partir de 6 033 €

Soit pour un montant total de crédit de 8 000 € sur 12 mois (taux débiteur fixe de 2,86 %) hors assurance facultative :
12 mensualités de 677,04 €, montant total dû par l'emprunteur de 8 124,48 €. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Du 1^{er} juin au 20 septembre

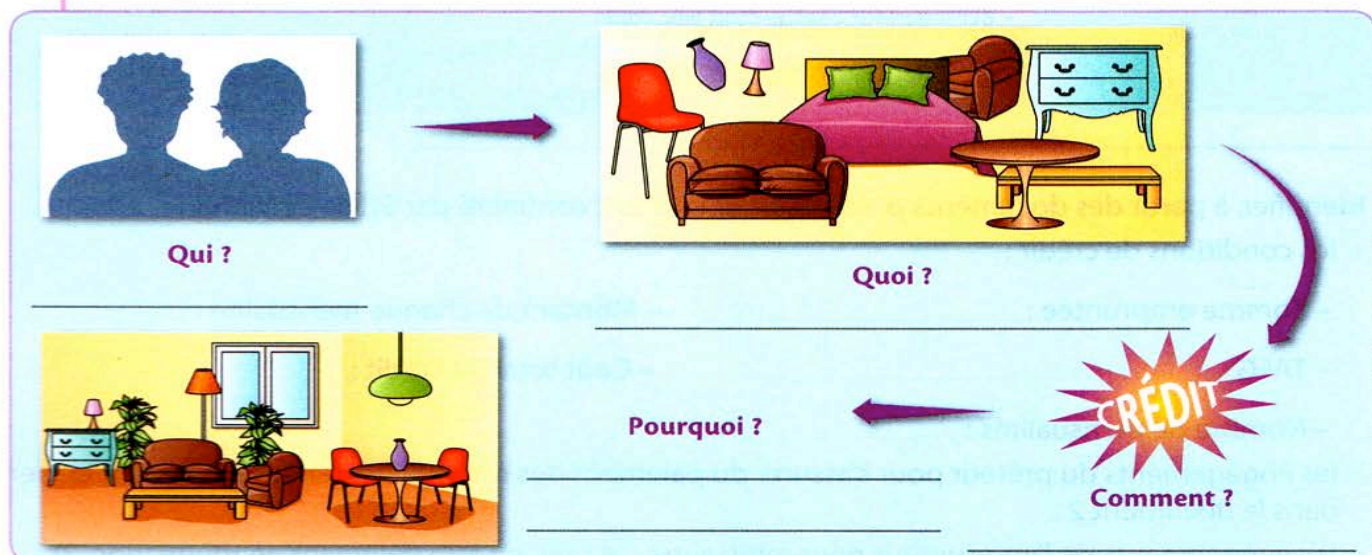
Demandez une simulation auprès de votre **conseiller**

Toutefois, ils souhaitent garder leur budget équilibré. Comme ils ont déjà un crédit voiture de 250 € par mois, ils étudient leur budget car ils ne veulent surtout pas être surendettés.

1. TAEG : Taux Annualisé Effectif Global.

J'analyse la situation

- Identifier le problème posé.
.....
- Inventorier et mettre en relation les éléments de la situation en complétant le schéma suivant :



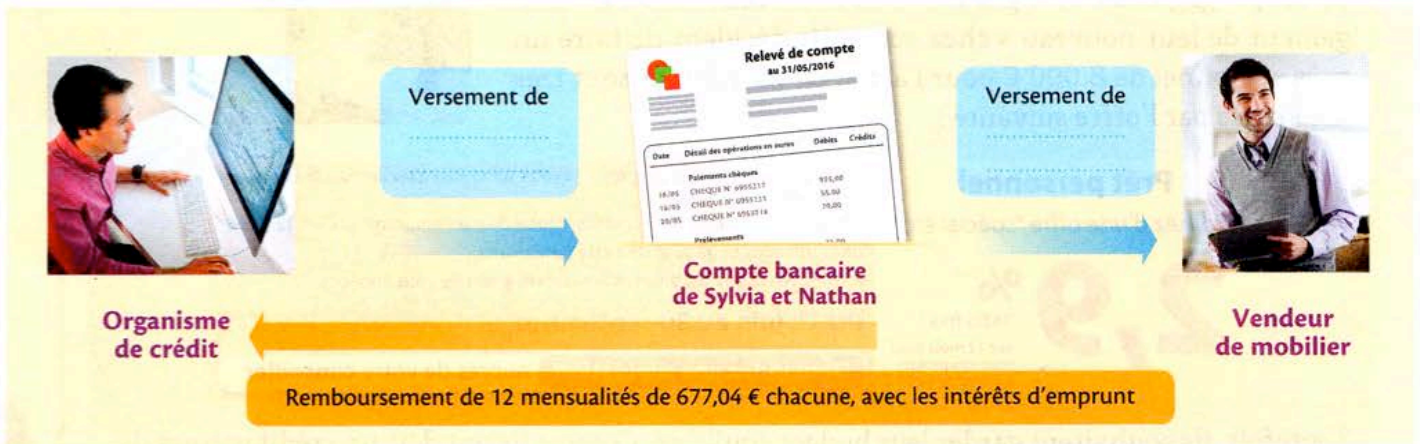
DOC 1 Le principe du crédit

Le crédit consiste à emprunter à une banque ou un organisme de crédit, une somme d'argent pour l'achat immédiat d'un bien ou d'un service. Cette somme

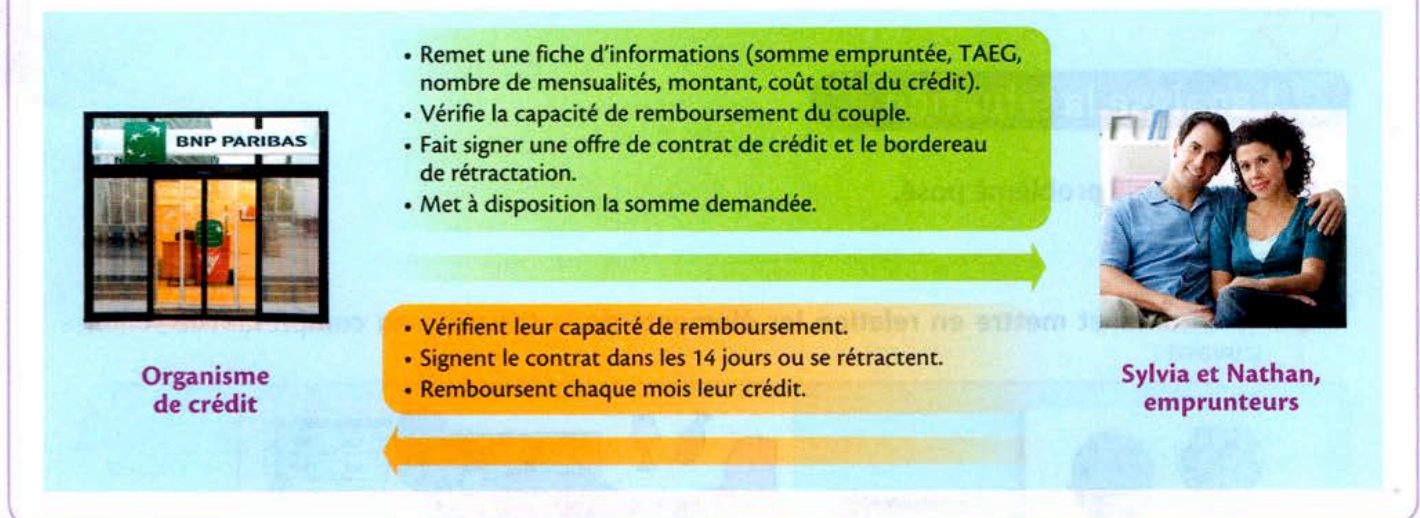
d'argent disponible immédiatement sera remboursée avec des intérêts¹ de manière échelonnée par mensualités² sur une période donnée.

1. **Intérêt** : rémunération d'un prêt.
2. **Mensualité** : remboursement mensuel dont le montant et les dates de versement sont indiqués dans l'offre de crédit.

1.1 Indiquer le principe du crédit en complétant le schéma ci-dessous pour la situation de Sylvia et Nathan :



DOC 2 Les conditions d'un crédit et les engagements réciproques du prêteur et de l'emprunteur



1.2 Identifier, à partir des documents p. 45-46, pour le crédit contracté par Sylvia et Nathan :

- les conditions de crédit :
 - Somme empruntée :
 - TAEG :
 - Nombre de mensualités :
 - Montant de chaque mensualité :
 - Coût total du crédit :
- les engagements du prêteur pour s'assurer du paiement des mensualités, en les soulignant en vert dans le document 2 ;
- les engagements de l'emprunteur pour rembourser le prêt, en les soulignant en rouge (doc. 2).

1.3 Comparer le coût du mobilier de Sylvia et Nathan dans le cas d'un paiement au comptant et d'un paiement à crédit (2,9 %).

Achat avec paiement	Somme payée	Avantage(s)	Inconvénient(s)
<p>Au comptant</p> 	8 000 €		
<p>À crédit</p>  €		

ACTIVITÉ 2 Le surendettement

DOC 3 La spirale du surendettement

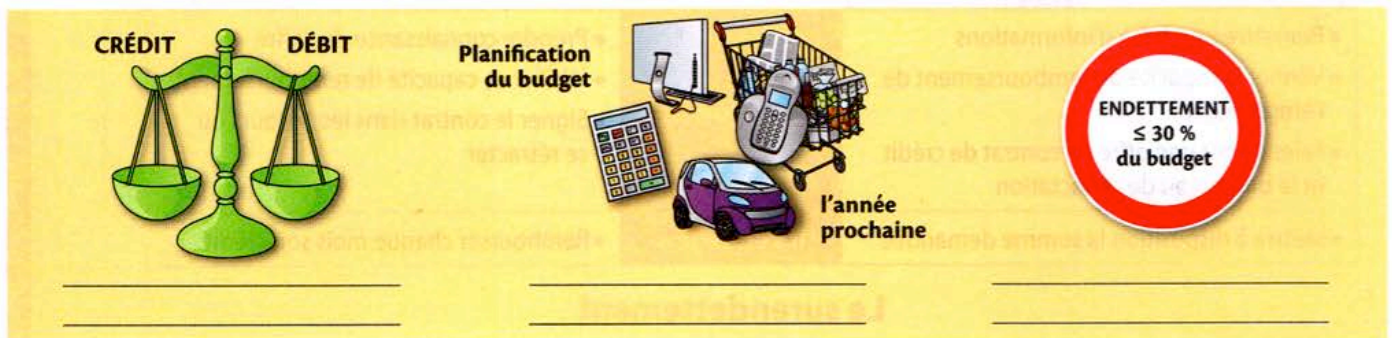


Lorsqu'une personne ne peut plus assumer le remboursement de ses crédits, souvent elle en contracte de nouveaux pour assumer les dépenses courantes. Il se

crée une spirale infernale dont il est difficile de sortir... On parle de surendettement quand les ménages se retrouvent durablement dans l'incapacité de faire face à leurs dettes, d'équilibrer leur budget et de régler leurs charges courantes : logement, électricité, etc.

2.1 Repérer la définition du surendettement en la surlignant dans le document 3.

2.2 Énoncer les mesures de prévention du surendettement en légendant les schémas suivants :



DOC 4 Que faire en cas de surendettement ?

Il est nécessaire de réagir vite, afin de régler le problème rapidement :

- Contacter les créanciers¹ et expliquer la situation afin de trouver des solutions (rachat de crédits, rééchelonnement des dettes ou des délais de paiement).
- Contacter une assistante sociale, une association familiale ou une association de consommateurs

pour se faire aider dans les démarches.

- Déclarer le surendettement à la Banque de France en déposant un dossier auprès de la commission du surendettement pour trouver des solutions afin de rétablir une situation financière équilibrée.

1. Créancier : personne à qui un emprunteur doit de l'argent.

2.3 Indiquer, en cas de surendettement, les démarches à effectuer en les soulignant en rouge et les solutions en les soulignant en vert dans le document 4.

Le crédit

• Définition

Le crédit consiste à emprunter à une banque ou un organisme de crédit, une somme d'argent pour l'achat immédiat d'un bien ou d'un service. Cette somme d'argent disponible immédiatement sera remboursée avec des intérêts, de manière échelonnée chaque mois sur une période donnée.

• Les conditions du crédit et les engagements réciproques

Le prêteur		L'emprunteur
<ul style="list-style-type: none"> • Remettre une fiche d'informations • Vérifier la capacité de remboursement de l'emprunteur • Faire signer une offre de contrat de crédit et le bordereau de rétractation 	Il doit	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de l'offre • Vérifier sa capacité de remboursement • Signer le contrat dans les 14 jours ou se rétracter
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition la somme demandée 	Il s'engage à	<ul style="list-style-type: none"> • Rembourser chaque mois son crédit

Le surendettement

• Définition

Le surendettement est l'incapacité durable de faire face à ses dettes, d'équilibrer son budget et de régler ses charges courantes : logement, électricité...

• Des mesures de prévention du surendettement

The infographic is set against a yellow background and contains three main elements:

- Left:** A green scale of justice icon. Above it are the words "CRÉDIT" and "DÉBIT". Below it is the text "Gérer son budget".
- Middle:** A collection of icons representing expenses: a calculator, a smartphone, a car, a mobile phone, and a shopping cart. Above these icons is the text "Planification du budget" and below them is "Planifier ses dépenses".
- Right:** A red circular warning sign with a white center. Inside the center, it says "ENDETTEMENT ≤ 30 % du budget". Below the sign is the text "Ne jamais s'endetter de plus de 30 % de ses revenus".

En cas de graves difficultés financières, contacter sa banque, les créanciers et en dernier recours, déposer un dossier à la commission de surendettement.